



L'après élections

**Élections municipales, communautaires et métropolitaines
des 15 et 22 mars 2026 :
réunion d'information pour préparer « l'après »**

Après deux sessions d'information en partenariat avec le bureau des élections de la préfecture du Rhône et la Métropole de Lyon sur « l'avant élection » et « le jour du scrutin », le cdg69 vous propose une dernière réunion visant à présenter les premières mesures à prendre dès l'élection des nouvelles assemblées communales et communautaires.



Anticiper l'installation
du nouveau mandat



Exposer le cadre
juridique des principales
mesures à prendre



Répondre aux questions
des collectivités



Inscrivez-vous !

Élection des exécutifs, délégations, indemnités des élus, formation, désignation des délégués dans les syndicats et organismes extérieurs, règlement intérieur de l'assemblée, commissions et comités sont autant de thèmes qui seront abordés par les juristes de l'unité Conseil en droit des collectivités.

Deux rendez-vous sont programmés :



L'après élection

Mardi 24 février

ou

Jeudi 26 février

09h00-12h00

09h00-12h00

cdg69

Amphithéâtre Louis Tournissoux
9 allée Alban Vistel
69110 Sainte Foy-Lès-Lyon

Salle de l'atelier

109 rue des Jardiniers,
69400 Villefranche-sur-Saône

Sationnement pour Villefranche

Parkings payants :

/ Parking du Viaduc (47, rue René Cassin) :
tarif 1h 1€ / 2h : 2€20 / 3h : 3€40

/ Parking des Jardiniers (Place Claude Bourricand) :
tarif : 1h : 1€ / 2h : 3€ / 3h : 15€

Parking gratuit :

/ Parking du marché : derrière la mairie
se situe à environ 10 minutes de marche de l'Atelier

Stationnement dans la rue

Bien choisir une rue dans la zone verte ci-dessous
(tarif longue durée)

Tarif : 1h: 1€ / 2h: 2€20 / 3h: 3€40

